

La Vallée de la Haute-Sûre

(± 2000 ha, Province du Luxembourg)

Statut : Zone Ramsar ; le site est en grande partie situé à l'intérieur du Parc Naturel belge de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier et du Parc Naturel luxembourgeois de la Haute-Sûre. Il compte de nombreux sites sous statut de protection (Réserves Naturelles et Forestière, Natura 2000, ...)



Photo:Parc Naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier

La zone en question est particulière du fait de sa situation à cheval sur le territoire du Royaume de Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg. Sa gestion nécessite donc une concertation régulière des instances nationales et régionales.

Au niveau des espèces, tant animales que végétales, la zone est remarquable. Outre les espèces typiques des zones humides, telles que le comaret, le trèfle d'eau ou encore la linaigrette à feuille étroite, on trouve l'une des rares stations d'épipactis des marais ainsi que du pédiculaire des marais au Luxembourg.

La faune est remarquable en raison de la présence confirmée de la loutre, espèce très rare dans la région, et de la moule perlière. Signalons ici l'importance de la queue de retenue du barrage de la Haute-Sûre pour de nombreuses espèces de l'avifaune aquatique grâce à sa relative quiétude et du type de milieu rare pour la région. Il faut, en particulier, relever la présence de la cigogne noire.

Les Hautes-Fagnes

(± 6000 ha, Province de Liège)



Photo:Parc Naturel Hautes-Fagnes-Eifel

Statut : Zone Ramsar ; le site Ramsar est situé dans le Parc Naturel Hautes-Fagnes-Eifel, et comprend notamment la totalité de la réserve naturelle domaniale des Hautes-Fagnes.

Les Hautes-Fagnes constituent la région culminante du pays. La zone Ramsar comprend essentiellement des milieux tourbeux, dont les plus grandes tourbières hautes actives de Belgique. Les milieux tourbeux ne couvrent que 0.3 % du territoire wallon. Il s'agit donc de milieux rares, de surcroît extrêmement intéressants (faune, flore). Une partie du site est classée en Réserve naturelle domaniale et/ou proposée en site Natura 2000.

Parmi les divers milieux tourbeux présents dans les Hautes-Fagnes, ce sont les tourbières hautes à sphaignes qui ont le plus grand intérêt écologique car il s'agit d'un milieu proche de l'état naturel. Ces tourbières hautes ont couvert plus de 1000 ha, mais aujourd'hui il n'en subsiste que près de 125 ha à l'état actif et subintact.

Parmi les espèces de la flore, on rencontre notamment de nombreuses espèces boréo-montagnardes (en raison de la rigueur du climat) et atlantiques (forte pluviosité) rares à très rares en Belgique. Pour toute une série d'espèces, les tourbières des Hautes-Fagnes constituent même les seules populations d'une certaine importance en Belgique.

Les milieux tourbeux des Hautes-Fagnes ont aussi une grande valeur pour divers oiseaux, parmi lesquels le tétaras lyre.

Ed. resp. : Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité



CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

(Ramsar, Iran, 1971)

LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE ET LA REGION WALLONNE

Signée dans la ville de Ramsar, Iran, en 1971, la Convention sur les zones humides est entrée en vigueur en 1975. Au 20 décembre 2002, elle comptait 135 Parties contractantes et 1230 sites. Ramsar est le seul traité sur le milieu naturel de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

« La Convention a pour mission de favoriser la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale, comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier. »



Les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul (525 ha, Province du Hainaut)

- Au sens du traité, «Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».
- Les zones humides ont des fonctions écologiques vitales: elles assurent la régulation des régimes hydrologiques et abritent une très grande diversité biologique.
- Les zones humides ont une valeur économique, culturelle, scientifique et récréative immense que l'on doit préserver.
- La régression et la disparition progressives des zones humides constituent, pour l'environnement, un préjudice grave, parfois irrémédiable, qu'il faut empêcher.
- Les zones humides doivent être remises en état et restaurées, chaque fois que c'est possible.
- C'est par leur utilisation rationnelle que doit être assurée la conservation des zones humides. L'utilisation rationnelle des zones humides est définie comme leur «utilisation durable au bénéfice de l'humanité d'une manière qui soit compatible avec le maintien des propriétés naturelles de l'écosystème». Et par utilisation durable, on entend «l'utilisation par l'homme de manière que les générations présentes en tirent le maximum d'avantages durables tout en maintenant sa capacité de satisfaire les besoins et les aspirations des générations futures». Néanmoins, «utilisation rationnelle» peut aussi vouloir dire, dans certains cas, protection stricte.

La Convention de Ramsar et la Région Wallonne:

La Belgique a porté assentiment à la Convention de Ramsar par la loi du 22 février 1979. La Convention est entrée en vigueur en Belgique le 4 juillet 1986.

En date du 23 mars 1995, la Région wallonne a en outre porté approbation du Protocole en vue d'amender la Convention de 1971, fait à Paris le 3 décembre 1982 et des amendements à la Convention, adoptés à Régina le 28 mai 1987.

Sur le territoire de la Région wallonne, un premier site (les **Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul** (Bernissart), 525 ha) a été désigné par l'arrêté royal du 27 septembre 1984 pour être inscrit sur la Liste Ramsar des Zones humides d'importance internationale. Le 23 janvier 2003, trois nouveaux sites ont été proposés pour être inscrits sur la Liste Ramsar :

- > **La Grotte des Émotions** (2.5 ha, Province de Liège),
- > **La Vallée de la Haute-Sûre** (± 2000 ha, Province du Luxembourg),
- > **Les Hautes Fagnes** (± 6000 ha, Province de Liège)



Photo: Véronique Joniaux

Statut : Zone Humide d'Intérêt Biologique (arrêté de désignation du 02/03/94) et Zone Ramsar

Comme la plupart des sites humides de la vallée de la Haine, les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul proviennent d'affaissements miniers observés dès le milieu des années '20. Les dépressions ainsi formées se remplirent rapidement d'eau pour donner naissance aux étangs que nous connaissons actuellement. Dès les années '50 le site était déjà renommé pour son intérêt biologique. Cela n'a pas empêché l'assèchement d'une vaste partie du site vers la fin des années '60, en vue de rendre des terres à l'agriculture. Heureusement, vu le peu de succès de cette opération, le site est rapidement devenu propriété du Ministère de l'Éducation Nationale, bien décidé à en assurer la protection. Les Marais sont maintenant gérés conjointement par le Ministère de la Région wallonne et l'asbl « Réserves Naturelles – RNOB ».

Les roselières méritent une place à part parmi les milieux humides rencontrés sur le site. Ce sont en effet les plus vastes roselières subsistant en Wallonie (près de 50 hectares). Un grand nombre d'espèces rares voire à la limite de la disparition y sont rencontrées. Un ou deux couples de Grand butor et de Rousserolle turdoïde nichent encore régulièrement sur le site. Le Râle d'eau et le Phragmite des joncs s'y maintiennent également.

La Grotte des Émotions (2.5 ha, Province de Liège)

Statut : Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (arrêté de désignation du 07/03/00) et Zone Ramsar

Elle a été découverte très récemment (en 1995) et bénéficie du statut de Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique.

Elle fait partie du système hydrogéologique de la Lembrée souterraine (Affluent de l'Ourthe). Cette cavité était absolument intacte et présente un important potentiel scientifique. Elle offre une très grande variété de morphologies karstiques: conduits, galeries, cheminées, salles, puits, diaclases et failles. La Grotte des Émotions est certainement une des cavités souterraines les mieux conservées du pays. Beaucoup de mesures ont été prises afin de protéger de la boue les formations délicates lors de l'exploration. L'inventaire biologique est en cours.

Photo: Paul De Bie & Spéléoclub Avalon

